

Assemblée Générale CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

du 24 juin 2020

Extrait des délibérations

Délibération relative à la suppression de cinq postes au sein de la CCI de l'Allier

Vu la stratégie, le schéma régional d'organisation des missions et les schémas sectoriels adoptés par la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu le statut du personnel administratif des CCI, notamment son article 35-1 ;

Vu le relevé de décisions de la Commission Paritaire Régionale du 12 décembre 2019 ;

Vu l'avis du Bureau de la CCI de l'Allier du 10 février 2020 ;

Vu l'avis de la Commission des finances de la CCI de l'Allier du 17 février 2020 ;

Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de l'Allier du 9 mars 2020 ;

Exposé des motifs

Les décisions gouvernementales concernant la réduction drastique des ressources fiscales des CCI sur la période 2018-2019 (-26 % soit -1 160 K€ pour la CCI de l'Allier), la poursuite de la baisse en 2020 (-18 % soit -608 K€ pour la CCI de l'Allier et les projets annoncés pour 2021, obligent la CCI de l'Allier à adapter son organisation.

Par ailleurs, le Contrat d'Objectifs et de Performance signé entre l'Etat et le réseau des CCI le 15 avril 2019 recentre les missions finançables par de la TFC. Sa déclinaison régionale, la Convention d'Objectifs et de Moyens, signée le 16 octobre 2019, stipule que les activités de formations et les équipements gérés ne pourront plus bénéficier de TFC à compter du 1er janvier 2021 entraînant de fait l'arrêt des missions ne trouvant pas leur équilibre financier.

Dans ce contexte, la CCI de l'Allier a été contrainte d'engager une démarche de réduction des coûts répondant à la fois à l'obligation budgétaire qui lui est faite, au respect de la Convention d'Objectifs et de Moyens et à l'adaptation de ses missions. Cette démarche impacte à ce jour le Centre de Formation Hôtelière de Vichy, les aérodromes de Montluçon-Guéret et Moulins-Montbeugny et le service des moyens généraux de la CCI de l'Allier.

En ce qui concerne le Centre de Formation Hôtelière de Vichy :

La permanence du Centre de Formation Hôtelière de Vichy qui génère d'importantes charges fixes n'est pas maintenue. A l'avenir, le Centre de Formation Hôtelière répondra de manière ponctuelle aux besoins de formation sur le territoire par la mise en place de sessions spécifiques organisées à la demande.

Les quatre postes affectés au Centre de Formation Hôtelière ont par conséquent été supprimés par délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de l'Allier du 9 mars 2020.

Il s'agit de :

- un poste de responsable programmes, niveau 6 ;
- un poste d'assistant spécialisé formation, niveau 4 ;
- un poste d'assistant spécialisé formation, niveau 4 ;
- un poste d'enseignant formateur, niveau 4.

En ce qui concerne le service des moyens généraux :

Dans le cadre de la réduction des coûts à laquelle la CCI de l'Allier est contrainte, son Assemblée Générale du 9 mars 2020 a décidé de supprimer le poste d'employé administratif-accueil, niveau 2, dédié principalement à des missions de factotum.

Le coût chargé de ces suppressions de postes est estimé à 405 K€, si elles devaient conduire à des licenciements.

Ce coût comprend les éventuelles mesures d'accompagnement individuel à la recherche d'emploi par un cabinet spécialisé et les formations.

Dans le cadre de la Stratégie, du Schéma Régional d'Organisation des Missions et des Schémas sectoriels, et compte tenu de ce qu'il vient d'être exposé, il est demandé à l'Assemblée Générale de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes :

- d'approuver la suppression des cinq postes visés ci-dessus ;
- d'autoriser son Président à prendre toutes les mesures utiles et signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de licenciement pour suppression de poste conformément aux dispositions prévues par le statut du personnel administratif des CCI.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Quorum : 61
Présents : 63
Représentés : 36

Voix pour : 99
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Extrait certifié conforme

Le 29 juin 2020, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes



Philippe GUERAND